



ANTENNE
RÉGION VALAIS ROMAND

RAPPORT
2019



IMPRESSUM

Rédaction : ARVr + Isabelle Hefti • c-cédille | Graphisme : Mònica Vivé Studio
Crédit photographique : sedriknemeth.com | Impression : Sirius Print Sàrl

Papier
100% recyclé 

INDEX

4	PREAMBULE
5	PORTRAIT : Axes d'action Bénéficiaires Financement Comité stratégique Ressources humaines
10	PROJETS 2019-2020 : Développement territorial et agglomérations
18	Tourisme & Culture
24	Prospective
31	COMPTES 2019
31	REMERCIEMENTS

PREAMBULE

En 2019, l'équipe de l'ARVr s'est étoffée pour atteindre 9 collaborateurs. Durant ces derniers mois, des projets d'envergure ont pu démarrer, comme les plans directeurs intercommunaux (Chablais, Coude du Rhône, Valais central, domaine skiable des Portes du Soleil Suisse et Entremont). L'inventaire des zones d'activités économiques a également commencé avec le soutien de l'ETHZ auprès des 63 communes du Valais romand. En sus l'ARVr et l'Agglo Valais central ont regroupé leurs forces de travail au 1^{er} novembre 2019. A l'égard du Tourisme & de la Culture, les projets en cours (stratégie Vélo-VTT Valais / Wallis, Skialp@GSB, Energy Bike District, etc.) ont continué leurs développements. De nouveaux projets ont vu le jour (WIWA, Valais.Région créative., etc.). Tournée vers l'avenir et ses différents enjeux digitaux, l'ARVr aborde l'intelligence artificielle afin de déployer son soutien en faveur des communes du Valais romand.

Le Printemps 2020 vient de marquer l'histoire. Le Covid-19 est entré dans nos vies avec force. Le choc absorbé, nous mesurons l'importance de la coordination et de la responsabilité, engagée à tous les niveaux : individus, communes, cantons, Conseil Fédéral.

Dans le cadre de sa mission, l'ARVr a rapidement réagi et mis en place une plateforme d'information (extranet) pour permettre un échange de bonnes pratiques entre les communes du Valais romand et relayer les actions cantonales et communales entreprises pour répondre à la crise du Covid-19. De plus, l'ARVr a proposé un catalogue de 54 mesures non exhaustives de soutien à l'économie, à disposition des communes.

Cette crise démontre l'impossibilité de tout prévoir. Face aux défis futurs, nous pouvons nous préparer et intensifier les collaborations. La distanciation sociale nous a peut-être rapprochés. Nous avons mesuré l'importance de notre réseau et de nos institutions. Dans cette optique, l'ARVr entend poursuivre la communication des bonnes pratiques spontanées, les discussions bilatérales et les échanges de décisions au niveau des districts ou avec les communes.

En ce tout début mai 2020, un déconfinement progressif, par étapes, a été annoncé. Avec ce (presque) retour à la normale, ne perdons pas de vue ce qui nous a unis durant cette crise et faisons-le fructifier.



PORTRAIT

L'Antenne Région Valais romand (ARVr) est un Centre de compétences, au service des communes et des acteurs régionaux du Valais romand. Active dans les domaines du développement territorial, de politique des agglomérations, de tourisme et de culture (patrimoine), l'ARVr offre des services en gestion et coordination de projets, en accompagnement dans les demandes de soutien financier, en mise en réseau et en veille stratégique.

1 Axes d'action

L'ARVr offre des services en gestion et coordination de projets, en accompagnement dans les démarches de demandes de soutiens financiers, en mise en réseau et en veille stratégique. Elle peut donner suite aux demandes répondant aux trois critères suivants :

1 Projet intercommunal

2 Projet d'importance régionale

3 Projet répliquable

Ses prestations sont structurées selon quatre objectifs :

1 Favoriser un développement territorial cohérent

2 Intensifier l'interconnectivité des projets d'agglomération

3 Renforcer la chaîne de valeur touristique et culturelle du Valais romand

4 Accroître la capacité des communes à exécuter leurs tâches et à lancer des projets de développement d'intérêt régional

2 Bénéficiaires

L'ARVr met ses compétences pluridisciplinaires au service des communes du Valais romand, réparties en huit districts. Les soixante-trois communes du Valais romand comptent plus de 260 000 habitants et plus de 900 élus membres de conseils communaux ou généraux ainsi que des centaines d'entreprises, représentant plus de 125 000 emplois.

En tant que partenaire de Business Valais, l'ARVr soutient également l'économie régionale par un travail de mise en réseau des différents acteurs. Business Valais regroupe tous les acteurs de la promotion économique cantonale sous une même bannière et met à disposition des

entrepreneurs un éventail de prestations professionnelles et personnalisées dans les domaines de l'innovation, de la création d'entreprise, du développement des affaires, de la valorisation de nouvelles technologies, du réseautage ou de l'implantation d'entreprises exogènes en Valais.



3 Financement

Le fonctionnement de l'ARVr est financé solidairement par les communes du Valais romand et par des mandats de prestations pour le service cantonal de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) et le service cantonal du développement territorial (SDT).

4 Comité stratégique

Le comité de l'ARVr se compose de 9 à 11 membres (1 représentant du Canton, 1 représentant pour chacun des 8 districts / conférences de présidents, éventuellement 2 représentants de l'économie privée en cas de partenariat).

M. Philippe Varone, Président de Sion et Président de l'ARVr

M. Joachim Rausis, Président d'Orsières et Vice-président de l'ARVr

M. Pierre Berthod, Président de Sierre

M. Bernard Bruttin, Président de Mont-Noble

M. Stéphane Coppey, Président de Monthey

Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz, Présidente de Martigny

M. Francis Dumas, Président de Nendaz

M. Nicolas Mettan, Chef du Service cantonal du développement territorial

M. Florian Piasenta, Président de Salvan

5 Ressources humaines

Au 1^{er} mars 2020, l'ARVr compte dix collaboratrices et collaborateurs soit 8,9 équivalents plein temps (EPT) dont 0,8 sous forme de stage.

L'énorme travail entrepris depuis 2017 pour développer l'outil qu'est l'ARVr, reconnu par la loi sur la politique économique cantonale et son ordonnance, conjugué à l'effort de l'ensemble des soixante-trois communes du Valais romand et associé au soutien du canton du Valais, s'est vu récompensé.

Pour mener à bien sa nouvelle stratégie, l'ARVr a dû recruter des compétences pluridisciplinaires. L'Equipe s'est ainsi étoffée. Autre changement majeur : M. Matthieu Pernet, Directeur, a saisi l'opportunité de relever un nouveau défi professionnel dans sa commune de domiciliation, en juillet 2019.

Situation au	En fonction
01 janvier 2019	Matthieu Pernet, Directeur, Florence Gessler, Chef de projet et Christophe Albasini, Secrétaire
01 février 2019	Martine Plomb, Chef de projet
01 avril 2019	Romain Fournier, Spécialiste mobilité
01 mai 2019	Tristan Larpin, Spécialiste développement territorial
07 mai 2019	Grégory Carron, nouveau Directeur
01 novembre 2019	Léonard Evéquoz, Directeur adjoint
06 janvier 2020	Cécile Thétaz, Assistante administrative
01 mars 2020	Arnaud Buchard, Coordinateur Agglo Valais central

L'Equipe a pu aussi compter sur la collaboration de deux stagiaires en aménagement du territoire :

- Melany Fournier, de mi-juin à mi-août 2019 (deux mois) ;
- Jeanne Fournier, d'octobre 2019 à mars 2020 (six mois).

Formation continue 2019-2020

L'ARVr favorise la formation continue et le perfectionnement professionnel de ses collaboratrices et collaborateurs. Ainsi, Mme Florence Gessler a suivi une formation en Capitalisation d'expériences et obtenu un CAS en gestion de projets. M. Christophe Albasini a ponctué sa formation par l'obtention du brevet fédéral d'Assistant de direction. Le Comité et la Direction de l'ARVr les félicitent et se réjouissent des efforts de perfectionnement des membres de son Equipe.



De gauche à droite :
Léonard Evéquoz | Christophe Albasini | Florence Gessler | Grégory Carron | Martine Plomb | Arnaud Buchard | Romain Fournier | Cécile Thétaz | Tristan Larpin

PROJETS 2019-2020

Dans le cadre de ses missions et contrats de prestations, l'ARVr est intervenue sur plus de 40 dossiers en 2019. En voici quelques-uns, mis en évidence selon les axes d'action auxquels ils se rattachent. Des indications concernant l'année 2020 complètent ces présentations.



6 Développement territorial et agglomérations

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'ARVr assure généralement un rôle de chef de projet jusqu'à la décision d'approbation ou d'homologation ou, le cas échéant, jusqu'à l'indicateur de fin de projet fixé conjointement en début d'exercice. Durant ledit exercice, les communes et l'ARVr collaborent étroitement au projet (politiques et services techniques).

Plus spécifiquement lié au développement territorial, l'ARVr pilote l'élaboration de différents Plans Directeurs intercommunaux (PDi), lorsque cela est requis par les communes (ou associations) concernées. Le soutien apporté se fait sous forme de ressources humaines à travers la gestion de projet ou des compétences de spécialistes spécifiques. Le programme Raum+, visant notamment à inventorier les réserves internes de la zone à bâtir au sein des communes, est également co-géré par l'ARVr. L'une des plus-values qui découlera de ce programme et qui pourra être valorisée par l'ARVr sera la gestion des zones d'activités.

De plus, les PDi permettront l'analyse des besoins régionaux des communes et pourront

déboucher sur des études / mandats spécifiques comme par exemple la densification des zones villas. Ces problématiques devraient être largement reproductibles sur l'ensemble du Valais romand. Les PDi fournissent également à l'ARVr l'opportunité de piloter le développement d'une interface numérique (application web) qui, à terme, fournira une vue d'ensemble sur les projets en cours et à venir autant aux citoyens qu'aux techniciens et décideurs.

Financièrement, les prestations liées à cet axe sont comprises dans la contribution ordinaire des communes. Ces dernières assument toutefois les coûts de fonctionnement spécifiques ainsi que les factures des mandats éventuellement attribués à des tiers.

POLITIQUE DES AGGLOMÉRATIONS

De manière générale, la coordination des projets d'agglomérations (PA) est du ressort des dites agglomérations. L'ARVr apporte un soutien logistique et administratif aux agglomérations. Une période transitoire prend en compte les besoins spécifiques du Chablais, de par son intercantonalité et les engagements actuels (2020) du canton du Valais. Ce dernier ne disposant pas d'une loi sur les agglomérations, une solution sera prochainement recherchée pour un juste équilibre entre toutes les agglomérations. À terme, les agglos devraient pouvoir financer leur propre ressource de coordination, l'ARVr pouvant toutefois officier comme employeur et plateforme d'échange d'expériences.

PDi / PA4 Chablais Agglo

Ce projet d'agglomération se dessine dans le périmètre de six communes (Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Monthey et Ollon) et de deux cantons (Vaud et Valais).

Afin de consolider les objectifs de ce projet d'agglomération (PA) de troisième génération, il a été décidé, en septembre 2019, d'élaborer un plan directeur intercommunal ainsi qu'un PA de quatrième génération (PA4) dans le but d'établir, une vision territoriale commune. Un mandat a été

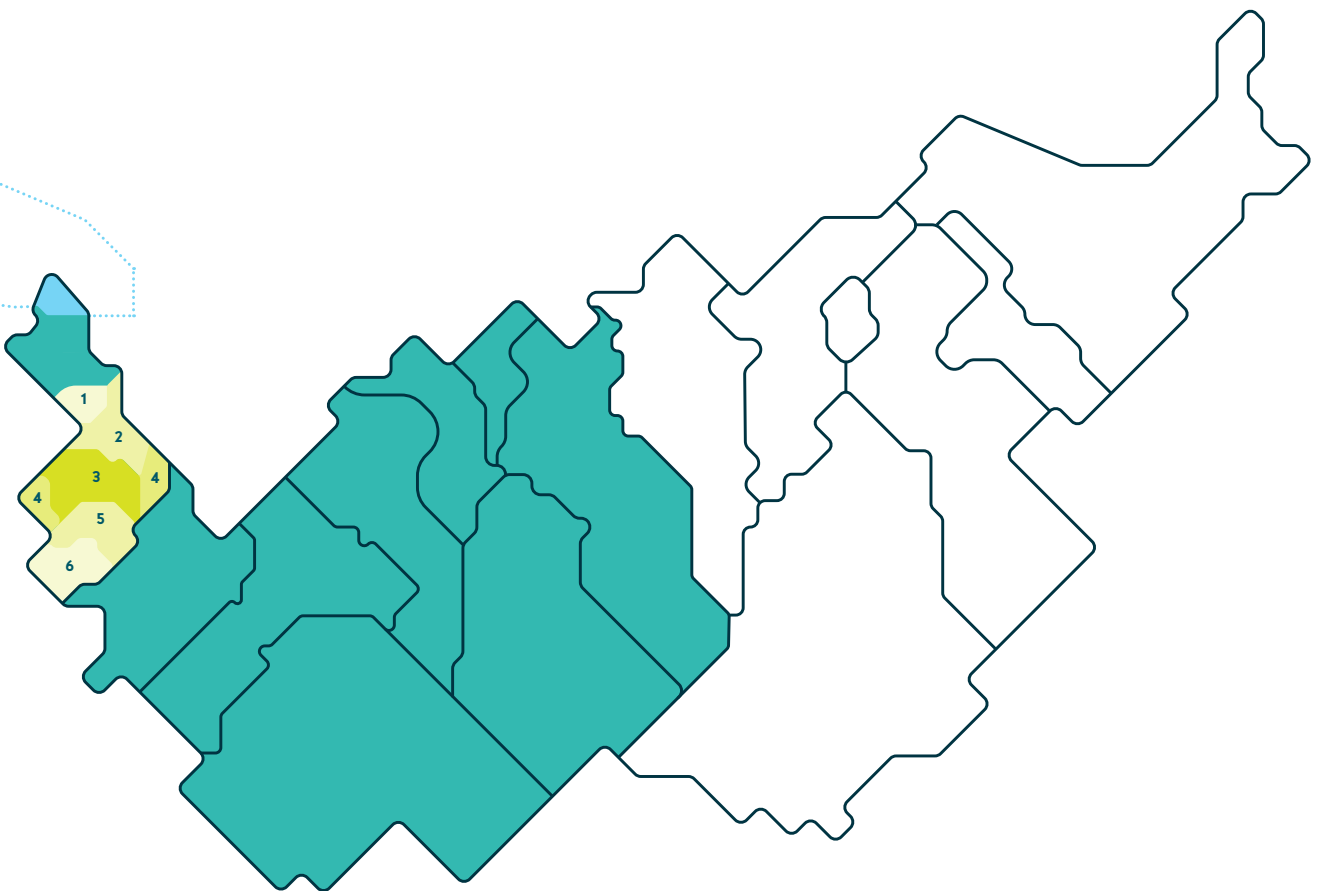
donné par Chablais Agglo pour la réalisation du PDi et du PA4 sur le même territoire. Pour rappel, le PA4 devra être déposé auprès de la Confédération en juin 2021. L'ARVr met à disposition des ressources de spécialistes (0,5 EPT) pour le compte du canton du Valais.

CHABLAIS AGGLO



PDi du domaine skiable des Portes du Soleil Suisse

Les six communes concernées par le domaine skiable des Portes du Soleil Suisse (Champéry, Collombey-Muraz, Monthey, Troistorrents, Val-d'Illiez et Vionnaz) ont décidé fin 2019 de réaliser un PDi centré sur leur domaine skiable. Ce PDi traite des aspects du domaine skiable dans les thématiques suivantes : urbanisation, mobilité, environnement, tourisme et agriculture. L'ARVr intervient comme chef de projet, chargée de coordonner les différents acteurs.



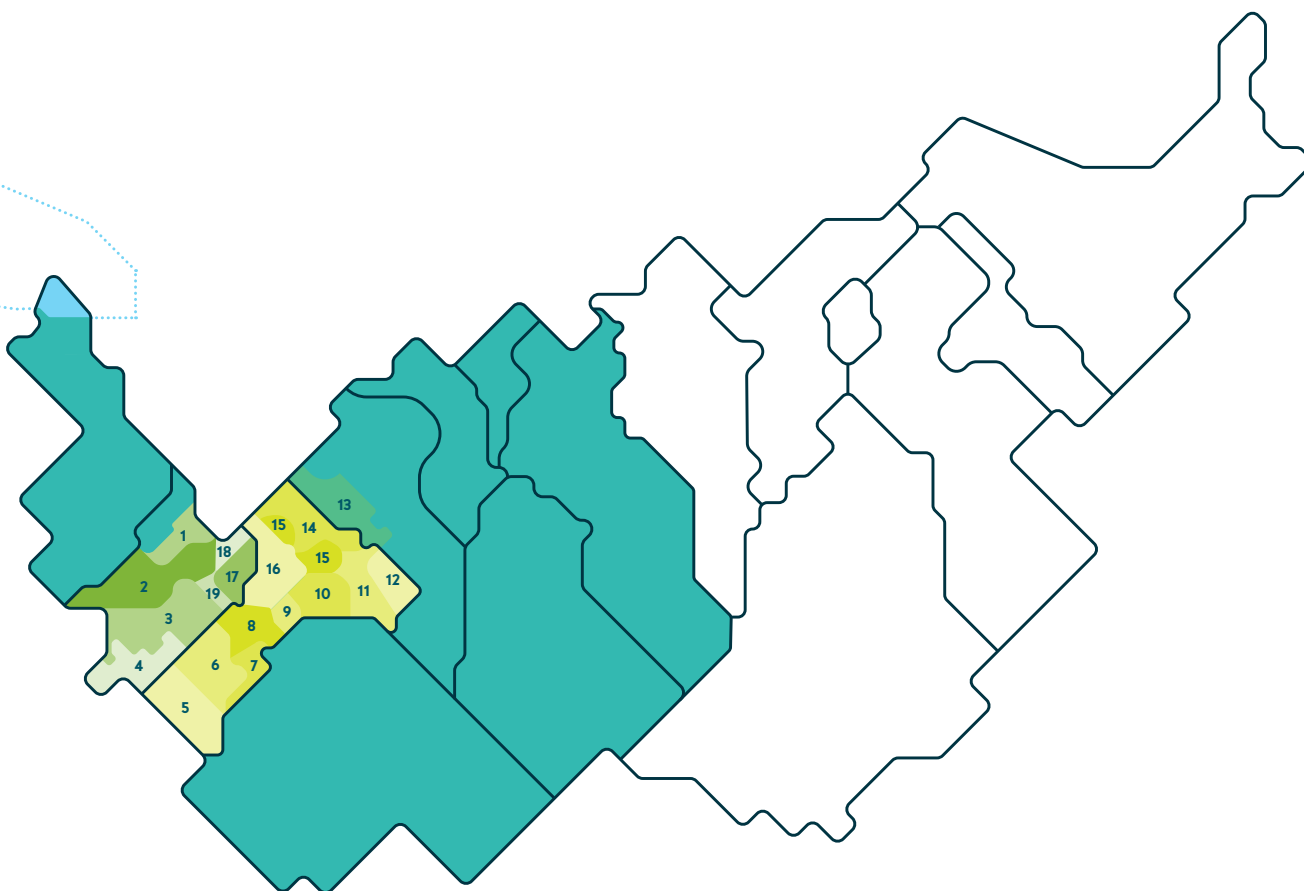
PDi Coude du Rhône / PA4 Coude du Rhône

Le PDi Coude du Rhône se développe aujourd'hui dans un périmètre élargi de dix-neuf communes (Bovernier, Charrat, Chamoson, Collonges, Dorénav, Évionnaz, Finhaut, Fully, Isérables, Leytron, Martigny, Martigny-Combe, Riddes, Salvan, Saillon, Saxon, St-Maurice, Trient et Vernayaz). En tant que chef de projet, l'ARVr assure la coordination des groupes de travail et des mandataires (Citec Ingénieurs-conseils et nomad architectes Valais Sàrl). Elle informe régulièrement le groupe technique et le comité de pilotage (Copil) du PDi de l'avancement du projet.

Après l'envoi d'un questionnaire au printemps 2019, les spécialistes de l'ARVr ont visité les dix-neuf communes durant l'été afin de compléter et / ou de consolider les réponses de ces dernières. Les ateliers thématiques de la commission technique ont été réalisés durant le deuxième semestre 2019. En 2020, une première version du PDi a été livrée en avril. La procédure de consultation sera lancée au cours de l'été auprès des communes et du canton. L'objectif est d'obtenir la validation des exécutifs communaux pour la fin de l'année.

Le Copil du 26 septembre 2019 a décidé de déposer un PA4 en septembre 2021. Il est à relever que

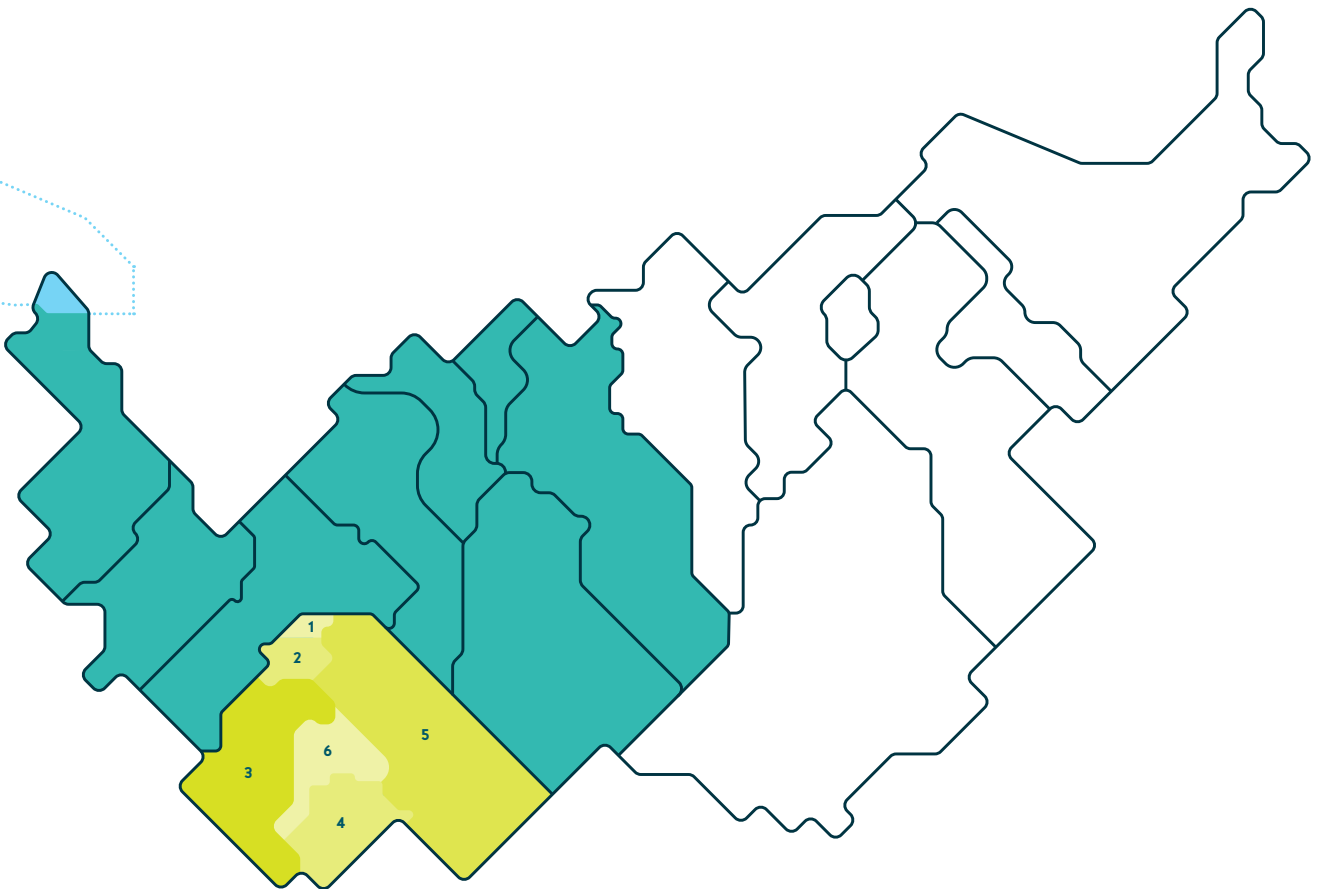
bien que le périmètre des villes et agglomérations ayant droit aux contributions (périmètre VACo, déterminé par l'Office fédéral de la statistique) soit limité aux communes de Martigny, Charrat et Martigny-Combe, les dix-neuf communes seront solidaires au financement de l'étude du PA4. Un mandat a été attribué en janvier 2020 au groupement de mandataires Citec Ingénieurs-conseils et nomad architectes Valais Sàrl. Le travail a d'ores et déjà débuté en vue du dépôt du PA4 en septembre 2021. Sur l'exemple de Fully (hors périmètre VACo mais dans un périmètre dit fonctionnel), il reste envisageable d'argumenter en faveur de mesures de cofinancement lors du dépôt du PA.



1. St-Maurice | 2. Évionnaz | 3. Salvan | 4. Finhaut | 5. Trient | 6. Martigny-Combe | 7. Bovernier | 8. Martigny | 9. Charrat | 10. Saxon | 11. Riddes | 12. Isérables | 13. Chamoson | 14. Leytron | 15. Saillon | 16. Fully | 17. Dorénav | 18. Collonges | 19. Vernayaz

PDi Entremont

Suite aux discussions entamées en 2019, la conférence des présidents du district de l'Entremont a décidé le 20 janvier 2020 de réaliser un PDi sur l'ensemble de son territoire (Bagnes, Bourg-St-Pierre, Liddes, Orsières, Sembrancher et Vollèges). L'ARVr intervient comme chef de projet, chargée de coordonner les différents acteurs. Un ou plusieurs mandataires devront être désignés dans le courant 2020 pour débiter l'étude de ce PDi, en traitant des thématiques retenues par les communes concernées.



PDi - Valais central / Agglo Valais central

Le projet de l'agglomération Sion débute en 2007 à l'initiative de la Préfecture du district de Sion et de la Ville de Sion. Dans ce contexte, douze communes s'associent pour former AggloSion (Arbaz, Ardon, Ayent, Conthey, Grimisuat, Les Agettes (aujourd'hui Sion), Nendaz, Savièse, Sion, St-Léonard, Vétroz et Vex). En 2013, celles-ci sont rejointes par huit communes de la région sierroise (Chalais, Chippis, Grône, Miège, Salgesch, Sierre, Venthône et Veyras), engendrant ainsi la création de l'Agglo Valais central telle qu'elle existe aujourd'hui.

En 2019, l'Agglo Valais central réunissait donc dix-neuf communes et avait obtenu avec succès la validation de deux générations de projets d'agglomération (PA2 et PA3). Ces deux projets ont permis d'obtenir plus de 60 millions de francs de cofinancement de la Confédération. La mise en œuvre des mesures ainsi soutenues a débuté en 2019, notamment à travers les requalifications

des centres de villages (le long de la route cantonale T9), le développement des interfaces de transport (Gare de Châteauneuf-Conthey par exemple), des pistes et passerelles de mobilité douce (Uvrier - Saint-Léonard) ou encore la nette amélioration du réseau de transports publics par bus.

En parallèle à la gestion ordinaire des mesures retenues dans les projets d'agglomération de deuxième et troisième génération, plusieurs réflexions sont menées à l'échelle des dix-neuf communes sur les sujets suivants :

- Reconnaissance de l'Agglo Valais central en tant qu'association de communes au sens des articles 116ss de la loi sur les communes (LCo), probablement effective mi-2020 ;
- Lancement, dans le courant de l'été 2020, d'un Plan Directeur intercommunal (PDi) transversal sur une quinzaine de thématiques liées à l'urbanisation, à la mobilité et à l'environnement ;
- Mise en place d'une tarification et d'une gouvernance unifiées des transports publics par bus à l'échelle de l'Agglo, prévue pour fin 2022 ;
- Participation active à la création d'une interface numérique comme support d'information et de décision pour la planification territoriale et le suivi de mise en œuvre des mesures des différentes générations de projets d'agglomération ;
- Participation à divers projets d'innovation dans le cadre du Mobility Lab.

L'Agglo Valais central dispose de sa propre plateforme internet et peut compter sur un coordinateur qui lui est dédié à 100%. Afin de renforcer le rôle de passeur d'expériences entre les collectivités publiques sur les questions de méthodologie et d'organisation, l'Agglo Valais central et l'ARVr ont regroupé leurs forces de travail au 1er novembre 2019. Concrètement, le coordinateur de l'Agglo Valais central dispose de son propre bureau au

sein de l'ARVr et bénéficie ainsi d'une plateforme privilégiée d'échange avec les spécialistes de l'ARVr. De plus, une partie des tâches dédiées aux agglomérations (administration générale, communication, comptabilité ou encore gestion de données et des aspects liés à la modélisation territoriale) peut être centralisée et effectuée par des collaborateurs de l'ARVr.

agglo
VALAIS
CENTRAL



1. Conthey | 2. Ardon | 3. Vétroz | 4. Nendaz | 5. Vex | 6. Grône | 7. Chalais | 8. Chippis | 9. Salgesch | 10. Miège | 11. Veyras | 12. Venthône | 13. Sierre | 14. Saint-Léonard | 15. Ayent | 16. Sion | 17. Grimisuat | 18. Arbaz | 19. Savièse

PDi - à venir

Depuis l'entrée en vigueur de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) le 15 avril 2019, le travail de sensibilisation de l'ARVr auprès des communes a eu un impact positif. De fait, d'autres projets de PDi sont en discussion dans le Valais romand. L'ARVr, qui coordonne étroitement ses actions avec le service du développement territorial (SDT), reste à disposition des communes pour les accompagner dans leurs démarches.

Raum+

Le but de ce projet est d'élaborer une vue d'ensemble spatialisée, quantitative et qualitative des réserves de terrains à bâtir dans toutes les communes valaisannes, en application des articles 31 et 47 OAT. Cette vue d'ensemble constitue une base objective pour la gestion des surfaces à bâtir, ainsi que la délimitation et la concentration de la croissance urbaine. Elle sert aussi de base aux programmes d'agglomération et au système de gestion des zones d'activités. Sur la base de Raum+, il sera ainsi possible de mettre au point des stratégies de développement et des mesures ciblées pour mobiliser les réserves. L'une des plus-values qui découlera de ce programme - et pourra être valorisée par l'ARVr - est la gestion des zones d'activités.

L'ARVr accompagne l'ETHZ (Eidgenössische Technische Hochschule Zürich) et le SDT dans les entretiens à réaliser dans les soixante-trois communes du Valais romand. Les premières discussions et visites de communes concernant ce projet ont eu lieu en octobre 2019 et se poursuivent en 2020.

7 Tourisme & Culture

L'ARVr s'affirme en tant qu'acteur déterminant dans les réflexions et les projets modèles visant le développement du tourisme valaisan quatre saisons, en lien avec l'économie. Elle y participe activement - en relation avec les différents partenaires touristiques - en menant des projets inter-destinations contribuant au renforcement de la chaîne de valeur touristique et culturelle du Valais romand.

Dans le cadre de la politique régionale cantonale, le canton du Valais et la Confédération peuvent octroyer des prêts sans intérêt et des aides à fonds perdu (sous certaines conditions et dans des thématiques et axes précis). L'ARVr soutient les porteurs de projet dans le montage de leur demande et coordonne les démarches entre tous les financeurs publics. En outre, dans le

cadre spécifique des prêts NPR, l'ARVr regroupe les éléments permettant au Comité de l'ARVr de préavisier le dossier à l'intention du canton. Dans son action de soutien aux collectivités publiques, l'ARVr analyse et coordonne les aspects liés au positionnement stratégique des projets d'infrastructures d'intérêt régional et suprarégional.



Nouvelle Politique Régionale (NPR)

L'ARVr traite annuellement plusieurs dossiers relatifs aux soutiens financiers qu'apporte la nouvelle politique régionale. Hôtels, cabanes d'altitude, remontées mécaniques, maisons d'hôtes, industries, etc., sont des exemples d'acteurs touristiques accompagnés dans ce cadre.

Selon son mandat de prestations avec le SETI, l'ARVr est chargée :

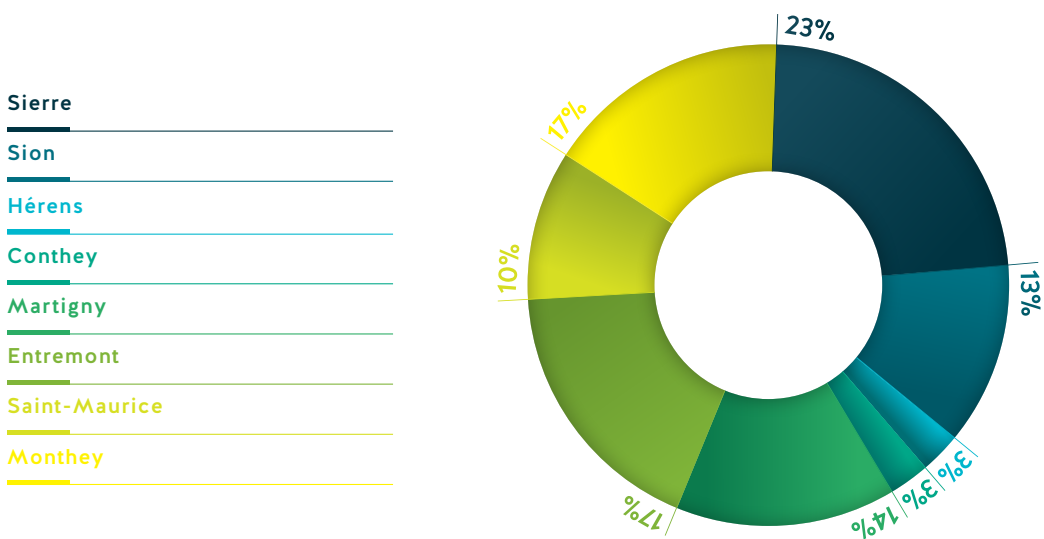
1. de l'examen préalable et du traitement des dossiers de projets susceptibles d'être soutenus par la NPR ou d'autres sources de financement ;
2. de l'examen des projets NPR selon les directives du programme cantonal de mise en œuvre 2016-2019 et transmission des dossiers (y compris le rapport d'appréciation de l'ARVr) au SETI au plus tard 30 jours après réception ;
3. de l'élaboration de stratégies de développement pour les communes présentant des problèmes spécifiques aux régions de montagne (communes PSRM) en collaboration avec les communes concernées et le SETI (accompagnement des communes de Bourg-St-Pierre, Évolène, Isérables, Liddes, Mont-Noble et St-Martin dans le développement de leurs stratégies communales).

En 2019, l'ARVr a suivi le montage de trente-quatre dossiers NPR / PSRM. Trente projets ont été accompagnés en vue de l'obtention d'un prêt sans intérêt et quatre pour une aide à fonds perdu. La région a préavisé favorablement cinq demandes dont quatre ont obtenu une décision positive du Conseil d'Etat et une était en cours de

finalisation. Au 31 décembre 2019, sept dossiers de demandes de prêt NPR étaient encore en phase de montage et onze ont été retirés. Les thématiques abordées concernent principalement la rénovation du secteur hôtelier et des infrastructures d'intérêt régional.

Sur les trente-quatre projets NPR accompagnés par l'ARVr, un seul concerne des aides à fonds perdus pour le vélo-VTT.

Les trente-quatre dossiers NPR / PSRM accompagnés sont répartis selon les districts suivants :



L'impact financier de ces cinq projets NPR favorablement préavisés se traduit par un total d'investissements de près de 54 millions de francs et représente près de 16 millions de francs de prêts préavisés, répartis selon le tableau ci-dessous :



Nouveautés pour l'année 2020

L'année 2020 démarre avec un nouveau programme quadriennal de mise en œuvre. Les aides financières pour les hébergements touristiques, les remontées mécaniques et les infrastructures touristiques d'impact suprarégional se poursuivent dans les mêmes proportions. Les notions PSRM sont revues au profit d'un soutien plus large et spécifique aux régions de montagne. La digitalisation devient aussi une thématique prioritaire.

Équivalente à la Confédération, la contribution cantonale du Programme de mise en œuvre 2020-2023 est la suivante :

- Aides à fonds perdus : 10.30 millions de francs
- Prêts : 46 millions de francs

Mesure pour les régions de montagne :

- Aides à fonds perdus : 2.40 millions de francs

Depuis le début de l'année 2020, l'ARVr a reçu dix-sept demandes NPR. Dix concernent le secteur de l'hébergement, cinq des aides à fonds perdus (dont quatre relatives aux régions de montagne) et deux le secteur des remontées mécaniques.

Signalisation touristique

Afin de renouveler les panneaux touristiques autoroutiers entre Martigny et Sierre, le Conseil d'Etat a constitué en 2018 un groupe de travail nommé « GT Valais romand ». Celui-ci réunit des représentants du canton du Valais, un représentant de l'ARVr, deux représentants de l'ADOT, un invité VWP et un consultant (Signaxis Sàrl). Les directeurs d'office du tourisme concernés par les sorties d'autoroute ont été consultés directement par l'ADOT. En 2019, l'ARVr a assumé un rôle de veille du dossier.

Le développement graphique des seize panneaux (cinq panneaux d'accueil et onze panneaux d'annonce) entre Martigny et Sierre a pu être finalisé en avril 2020 et le projet a été transmis à l'Office

fédéral des routes (OFROU) pour validation. Une présentation formelle sera organisée courant 2020.

Skialp@GSB

Le projet INTERREG V-A Italie-Suisse 2014-2020 Skialp@GSB a pour vocation de diversifier les activités hivernales et de développer des offres de ski-alpinisme dans les vallées du Grand-St-Bernard (Val d'Aoste et Valais).

Sur demande de la conférence des présidents du district d'Entremont, l'ARVr gère le projet avec la collaboration des partenaires suivants :

- 1** La commune de Saint-Rhémy-En-Bosses, Chef de file du projet (IT)
- 2** Le district de l'Entremont, Chef de file du projet (CH)
- 3** La société de développement de Verbier / Val de Bagnes
- 4** L'association au Pays du St-Bernard
- 5** La coopérative Les Guides de Verbier
- 6** La fondation Montagna Sicura
- 7** L'office di turismo Valle d'Aosta

En 2019, la plupart des itinéraires de ski-alpinisme ont été identifiés et décrits. L'Institut du Tourisme de l'HES-SO Valais Wallis a été mandaté pour la réalisation d'un sondage sur les besoins des utilisateurs. Le profil type et les attentes des clients ont ainsi été mis en évidence. Afin de réaliser la stratégie touristique du produit Skialp, un mandat a été confié à l'Institut du Tourisme.

Valais Ticket

Ce projet a pour but d'offrir la gratuité des transports publics aux visiteurs des quatre districts du Valais central (Sierre, Sion, Hérens, Conthey) durant leur séjour. Les possibilités techniques et financières de ce projet sont étudiées avec le service cantonal de la mobilité (SDM), l'Association des Directeurs d'Offices du Tourisme (ADOT) et les transports publics concernés, afin de bénéficier d'un produit d'ici l'été 2021.

M. Michaël Moret de l'ADOT assume le rôle de chef de projet et l'ARVr participe au groupe de travail mis en place. Une décision de principe a été prise en novembre 2019 par les destinations concernées, les exploitants et le SDM pour lancer une étude en 2020 afin d'identifier les besoins de mobilité touristique et d'analyser l'utilisation

actuelle des transports publics par les touristes. Elle permettra notamment de préciser le produit à mettre en place ainsi que les recettes voyageurs (montants réellement payés par les usagers à travers l'achat de titres de transport) qu'il faudra compenser auprès des exploitants.

Vélo-VTT Valais / Wallis

Le Valais possède toutes les qualités pour devenir une destination vélo de route et VTT reconnue. Pour développer de nouvelles offres, une stratégie cantonale est mise en place (Stratégie Vélo-VTT Valais / Wallis) afin de servir de ligne d'action et de référentiel pour tous les acteurs touristiques concernés.

L'ARVr suit la réalisation du projet Vélo-VTT Valais / Wallis et assure la coordination avec les destinations. Elle sensibilise les collectivités aux opportunités de ce produit, organise des forma-

tions (sur le mode de financement ou le travail du terrain par exemple) et aide à la recherche de financement, notamment pour les demandes de crédit NPR.

Participations au comité de pilotage

- Le 23 octobre 2019, le Conseil d'Etat a décidé de modifier la composition du groupe de travail technique LIML (Loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs). L'ARVr, le Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis AG (RWO) et Valais Wallis Promotion (VWP) y seront désormais invités.
- Quinze itinéraires cyclo sportifs ont été définis comme prioritaires : le service cantonal de la mobilité prend à sa charge les coûts d'homologation et de balisage, et coordonne les démarches de concert avec les trente-cinq communes concernées.
- En collaboration avec VWP, les antennes régionales ont réalisé un manuel « Construction et entretien des itinéraires VTT », distribué aux communes et destinations touristiques.

Accompagnement des communes

- **District Entremont** : les coûts sont en cours de calcul en vue de l'approbation des communes du projet VTT.
- **District Hérens** : le projet VTT a été déposé début novembre 2019 en pré consultation.

- **Tour du Val d'Hérens** : le projet cyclo sportif est en cours de validation auprès des communes en vue d'un dépôt en pré consultation.
- **Conthey région** : les communes ont pris connaissance des coûts et sont en phase d'approbation du projet VTT.
- **Région Haut-Lac** : les communes regroupent leurs propositions en vue de définir un projet VTT.

Poursuite de la Stratégie Vélo-VTT Valais / Wallis en 2020

En avril 2020, les services cantonaux ont rendu leurs déterminations à l'égard du rapport de l'ARVr sur les problématiques rencontrées par les communes dans le cadre des procédures d'homologation. Une communication a été faite aux communes concernées. Le rôle de relais et d'incitateur de l'ARVr se poursuit.

Un panneau de cohabitation randonneurs-VTT a été validé par le canton. Ce panneau d'information, en format A4, est téléchargeable sur le site internet du service cantonal du développement territorial (SDT). VWP, de concert avec les antennes régionales, a communiqué l'existence de ce panneau

officiel aux destinations, communes et bureaux d'ingénieurs. Les antennes régionales, avec VWP, ont réalisé un manuel « Qualité & Tourisme », distribué aux communes et destinations touristiques pour accélérer le développement de produits touristiques intégrés vélo-VTT.

Via Francigena

Itinéraire de pèlerinage entre Canterbury (GB) et Rome (I), la Via Francigena met à l'honneur le patrimoine culturel européen commun en tant qu'expression de la diversité et de l'identité culturelle.

L'Association GSB360°, créée pour concrétiser et pérenniser le projet Interreg GSB360, travaille en collaboration avec l'ARVr et divers partenaires touristiques (l'Abbaye de Saint-Maurice, l'Hospice du Grand-Saint-Bernard, TMR, RegionAlps et l'Association du Pays du St-Bernard) à la valorisation de la Via Francigena, véritable atout culturel et touristique durable, par son importance et son

rôle potentiel de catalyseur du développement local. L'ARVr est sollicitée pour coordonner et mettre en place les souhaits définis par l'Association GSB360° pour accompagner les marcheurs le long de la Via Francigena (signalétique, valorisation des territoires traversés, valorisation des acteurs économiques locaux, etc.), de Massongex au Col du Grand-Saint-Bernard.

Durant la phase de transition de 2019, l'ARVr a assuré un travail de veille des projets.

8 Prospective

La prospective est une démarche qui explore les tendances et les enjeux présents et élabore des options stratégiques à l'attention des administrations publiques. L'ARVr assure un rôle de sentinelle stratégique et de lanceur d'alerte proactif en matière de prospective à l'attention des communes et des districts. Dans la pratique, les tâches de l'ARVr consistent à :

- 1 Informer les communes sur les tendances et les enjeux du moment
- 2 Proposer des rencontres thématiques sur la compréhension de certains phénomènes
- 3 Mettre sur pied des ateliers de travail relatifs à la réalisation de mesures pratiques
- 4 Mener des projets pilotes visant à tester sur le terrain des solutions pratiques définies dans les workshops



Rétrocession de la taxe sur les déchets urbains

Le principe du pollueur-payeur, inscrit dans la loi fédérale, impose une taxe sur les déchets, calculée en fonction de leur quantité et payée par celui qui les jette. En Suisse, 80% des citoyens s'en acquittent déjà.

Afin de se conformer à la législation fédérale en vigueur en matière de gestion de déchets, le Valais romand a introduit la taxe au sac le 1^{er} janvier 2018. Depuis lors, le sac taxé officiel est le seul autorisé pour les ordures ménagères dans l'ensemble des communes du Valais romand, excepté Vétroz qui a opté pour une taxe au poids. A noter que la commune de Monthey a introduit la taxe au sac le 1^{er} janvier 2019.

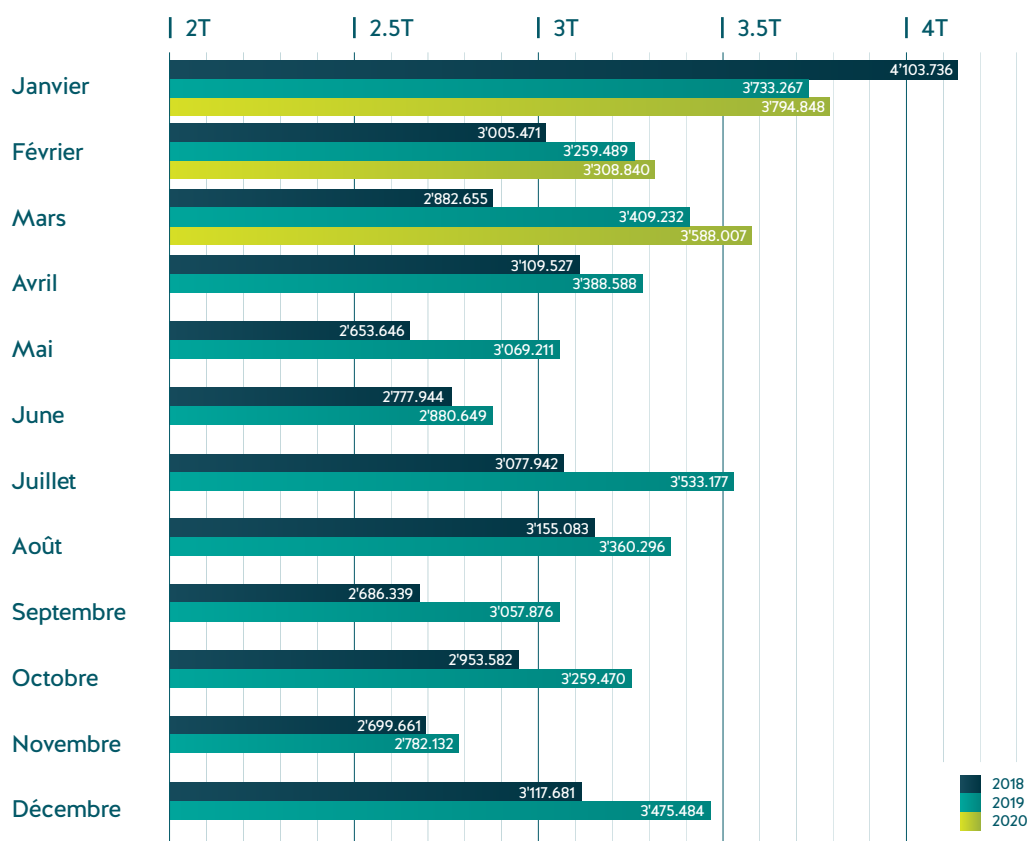
L'ARVr a piloté l'introduction de la taxe au sac dans le Valais romand et gère aujourd'hui la rétrocession intégrale de la taxe en faveur des communes. Elle assure également la coordination du groupe de travail sur les déchets urbains.

A | Chiffres 2019

En 2019, 7 941 280 sacs ont été commercialisés sur les soixante-deux communes ayant adopté la taxe au sac. À relever que 69,48% des sacs vendus sont des sacs 35 litres, 18,75% des sacs 17 litres, 7,56% des sacs 60 litres, et 4,21% des sacs 110 litres.

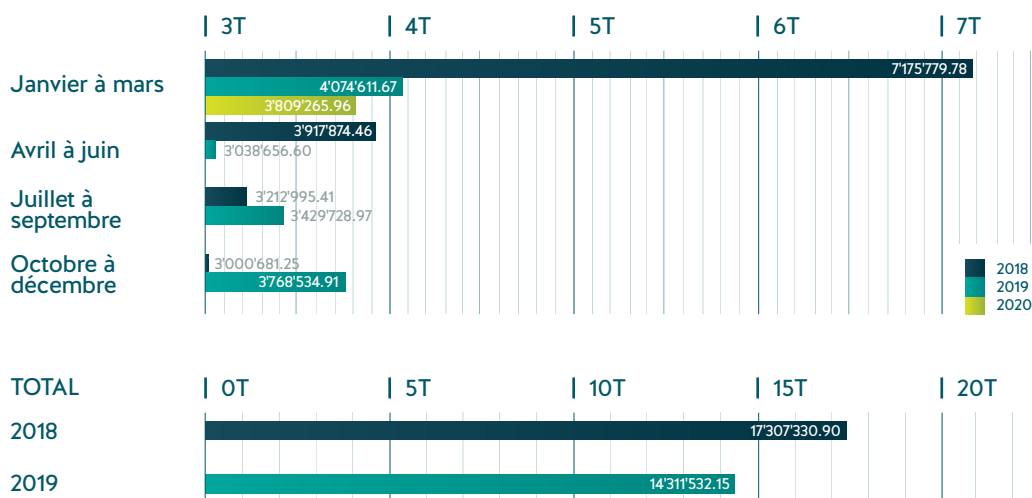
Depuis l'introduction de la taxe au sac en 2018, plus de 31 millions de francs ont déjà été rétrocédés aux communes, dont 14 311 527 francs en 2019. Le montant est réparti par l'ARVr selon

les tonnages de sacs annoncés pour chaque commune. En 2019, le prix moyen de la tonne est de 365 francs.



Statistiques 2019 et comparatif 2018 / 2019 - Un volume de déchets globalement stable

En 2019, 39 206 tonnes de déchets ont été collectées, contre 36 223 tonnes l'année précédente. Les tonnages ont été stables dans l'ensemble en 2018 et 2019, hormis une baisse marquée en janvier 2019 (comparativement à janvier 2018), qui s'explique par le temps d'adaptation nécessaire à la mise en place du nouveau système et par la marge de tolérance qui prévalait alors. La tendance se poursuit pour les premiers mois de l'année 2020.



* À noter que pour une juste comparaison, il n'a pas été tenu compte des tonnages de la Ville de Monthey qui a rejoint le système de sacs taxés au 1er janvier 2019.

B | Organe de contrôle

Un mandat a été attribué à la Fiduciaire Dini et Chappot SA, à Martigny, pour le contrôle de la perception et de la redistribution des montants en lien avec la taxe sur les déchets urbains. Des contrôles ont été effectués auprès de l'ARVr et de la société Petroplast AG (fabricant du sac taxé officiel) ainsi que, de manière aléatoire, dans un échantillon de points de vente répartis équitablement (par district, plaine-montagne) sur l'ensemble du Valais romand.

Le rapport de la fiduciaire mentionne que toutes les opérations vérifiées sont concordantes.

C | Site internet

Le site internet mis en ligne à l'automne 2017 - en prévision de l'introduction de la taxe au sac le 1^{er} janvier 2018 - a fait l'objet de mises à jour régulières de ses contenus.

Ce mandat de suivi a été attribué à l'agence Le fin mot Communication, à Martigny, également à l'origine du site. Par ailleurs, une semaine sur deux, la rubrique « Actualités » est alimentée par différentes brèves en lien avec la gestion des déchets. Au total, près de septante brèves ont été publiées en 2019 et une quinzaine sur le premier

trimestre 2020. Ces actualités sont consultées en moyenne 200 fois chacune. Le top 3 des actualités 2019 sont les suivantes: « Valorisation des lavures » (mars 2019, 1000 consultations), « Le défi des Moret » (février 2019, 450 consultations), « Un ami nommé lombric » (mars 2019, 370 consultations).

Sur la période de janvier à décembre 2019, plus de 9500 utilisateurs uniques ont consulté le site pour un total d'environ 24 000 pages vues (5000 pages vues pour le 1^{er} trimestre 2020) et un temps de visite moyen de une minute et vingt secondes. Outre la page d'accueil, les pages les plus vues sont en lien avec les informations pratiques telles que « Où acheter son sac », « Ce qui peut être recyclé » ou « Ce qui va dans le sac ».

Le trafic provient à 75% du moteur de recherche de Google et 15% des visites sont des connexions directes. Enfin, une partie des visites provient

de redirections des sites communaux, ce qui témoigne d'un bon référencement du site www.trier-pas-sorcier.ch sur ces plateformes.

D | Médias

Un point presse a été tenu début février 2019 pour présenter les premiers effets de la taxe au sac une année après son introduction.

En février 2020, un communiqué a été envoyé aux médias pour présenter les nouvelles statistiques et annoncer la mise sur le marché du nouveau sac.

E | Gestion des déchets : de bonnes pratiques à partager

Depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac, les communes ont eu l'occasion d'adapter leurs pratiques en matière de gestion des déchets. Compte tenu des spécificités démographiques, économiques et géographiques de chaque commune, une solution miracle de gestion des déchets, applicable par tous n'est pas envisageable. L'ARVr est convaincue que le partage d'expériences est bénéfique au plus grand nombre et que l'intelligence collective surpasse l'individuelle.

Dans cette optique et afin de répondre au souhait de certaines communes de pouvoir échanger sur les bonnes pratiques en cours ailleurs dans le Valais romand, l'ARVr et Swiss Recycling ont organisé la Journée sur le traitement des déchets plastiques, le 20 mars 2019. Au menu de cette journée : visite de l'usine RC-Plast SA (seule usine

qui traite les déchets plastiques en Suisse romande), puis échange d'expériences au niveau suisse. Les participants ont pu bénéficier d'informations d'experts de l'ARVr, du service cantonal de l'environnement, de Swiss Recycling et des usines SATOM et UTO.

Pour poursuivre sur cette dynamique, l'ARVr envisage de mettre en place des séances d'information (sous forme de colloque, séminaire, after-work ou autre, à définir). Ces séances auront pour but de partager les expériences et de permettre d'accueillir des témoignages de communes hors canton (Vaud, Fribourg, entre autres) qui bénéficient d'une plus longue expérience en la matière.

Un nouveau sac, plus respectueux de l'environnement, en 2020

En mars 2020, après deux ans d'utilisation des sacs blancs officiels, le fabricant Petroplast AG, en accord avec l'ARVr, a mis sur le marché un sac plus écologique. Ce sac taxé deuxième génération est constitué à 80% de polyéthylène recyclé (contre 65% pour le premier sac). Il répond toujours aux exigences de qualité élevées et son nouveau mode de fabrication permet une réduction des émissions de CO². Le nouveau sac prend une teinte écoblanche, légèrement plus terne qu'actuellement. Le visuel du sac, comme ses prix de vente, resteront identiques.

Mis en vente en mars 2020, le nouveau sac cohabite avec le sac taxé première génération jusqu'à épuisement des stocks de ce dernier. L'entrée en vigueur du nouveau sac taxé deuxième génération a été communiquée en deux

étapes : en janvier 2020, les communes et les commerces ont été informés par courrier puis en février, un communiqué aux médias a permis de renseigner le grand public.

Déchets spéciaux des ménages privés

Depuis plus de quinze ans, une collecte de déchets spéciaux des ménages est organisée dans les communes intéressées du Valais romand. L'ARVr en assure la coordination administrative et technique. En 2019, plus de 33 tonnes de déchets spéciaux ont ainsi été récoltées dans dix-sept communes du Valais romand.

En raison de la pandémie, la collecte 2020 a été reportée au mois de juin.

Energy Bike District

Le district de Sierre a souhaité donner une nouvelle impulsion au tourisme d'été avec le lancement officiel du projet « Energy Bike District » en octobre 2018. L'ARVr met à disposition ses compétences de gestionnaire de projets en coordonnant, en particulier, le déploiement des bornes de recharge.

Depuis l'été 2019, quatorze bornes de recharge pour e-bike ont été mises en service dans le district et l'application GUIDOS (système de guidage pour VTT) est proposée avec différents parcours adaptés au niveau de l'utilisateur de e-bike (pour rappel, des parcours sur-mesure sont proposés en lien avec la géolocalisation et les critères de recherches de l'utilisateur). Un compte-rendu a été collecté auprès des différents acteurs qui l'ont

mis à disposition des touristes cet été (magasins de vélos, hôtels, offices du tourisme, etc.). Des données ont également été récoltées et servent à améliorer le projet dont les nouveaux développements sont en cours. Pour améliorer la communication, le visuel des bornes de recharge est en cours de modification. Afin d'améliorer l'offre à disposition, de nouveaux parcours seront ajoutés dans l'application GUIDOS.

MYénergie

MYénergie rassemble les onze communes du district de Martigny (Bovernier, Charrat, Fully, Isérables, Leytron, Martigny, Martigny-Combe, Riddes, Saillon, Saxon, Trient) autour de la thématique de l'énergie. Par la mise en commun d'idées et de ressources, MYénergie accompagne et soutient ces communes dans la mise en place, l'ancrage et la valorisation de leur politique énergétique. Des actions sont menées dans les différents domaines (économie d'énergie, énergies renouvelables, etc.) tout en favorisant la collaboration et la communication entre tous les partenaires (écoles, citoyens, distributeurs, entreprises, associations, etc.). L'ARVr gère le projet pour le compte des communes du district de Martigny. La conférence des présidents a confirmé les montants pour 2020, la demande de financement à l'OFEN a été faite et les budgets obtenus. La demande de financement auprès du canton (SEFH) a été déposée dans le délai imparti.

Projet WIWA

Ce projet se base sur le constat suivant : le Haut-Valais connaît une forte croissance économique et il est difficile d'atteindre et de recruter des spécialistes qualifiés pour faire face à la demande. Pour y remédier, le RWO a lancé, avec divers partenaires publics et privés, le programme de développement régional WIWA (Wirtschaftswachstum). Son but est d'encourager l'immigration de spécialistes étrangers et de leur offrir des conditions de vie optimales dans le Haut-Valais, en mettant en avant les atouts les plus opportuns (ville / campagne, transports, écoles, nature, loisirs). L'ARVr souhaite déployer ce projet dans le Valais romand. Des discussions sont en cours à ce sujet avec le milieu industriel, indispensable dans ce projet.

Valais. Région créative.

L'ARVr et Culture Valais Kultur Wallis (CVKW) se sont associés en 2019 pour mettre en place une démarche intitulée "Valais. Région créative.". Le but de ce projet est de soutenir et favoriser le développement ainsi que la valorisation de projets d'économie créative en Valais (projets combinant économie et culture). L'ambition est de rassembler les acteurs économiques, politiques et culturels du territoire valaisan autour d'une vision commune. Ce projet comprend différentes phases : rencontres de personnes-ressources, informations aux communes, ateliers d'échanges et de discussions avec des experts externes. Les premières rencontres ont eu lieu et vont se poursuivre avec des acteurs clés du territoire valaisan.

Conférences des présidents

Les préfets convoquent régulièrement l'ensemble des présidents de communes de leur district respectif. Lors de ces conférences des présidents, différents dossiers intercommunaux ou régionaux sont traités. Les préfets et sous-préfets assurent la coordination entre les communes de leur district respectif et le canton. Dans ce cadre, l'ARVr leur apporte un soutien dans l'accomplissement de diverses tâches (soutien à la coordination de dossiers d'envergure, secrétariats divers, etc.) et joue un rôle de passeur d'expériences.

Secrétariats d'importance régionale

L'ARVr assure la gestion administrative et / ou financière de plusieurs secrétariats tels que :

- 1** L'Association forestière du Bas-Valais

- 2** L'Association forestière du Valais central

- 3** La Conférence des présidents du district de Saint-Maurice

- 4** La Commission des soins de longue durée de la région de Sion

- 5** Le Groupe de pilotage du parc naturel régional de la Vallée du Trient

COMPTES 2019

L'ARVr a bouclé son exercice 2019 avec un bénéfice de CHF 491 691.55, soit CHF 16 691 515.92 de revenus contre CHF 16 199 824.37 de charges. Ce résultat s'explique notamment par le report de certains projets importants, dû à la mise en place de la nouvelle Equipe : le PDi Valais central (CHF 130 000), l'Intelligence artificielle (CHF 80 000), WIWA (CHF 100 000) et l'Interface numérique (CHF 140 000). Depuis, ces projets ont tous évolué.

Selon l'article 7 des statuts de l'ARVr, il appartient à l'assemblée générale d'approuver les comptes après avoir reçu toutes les explications et réponses aux éventuelles questions.

Rapport de révision

La Fiduciaire Dini et Chappot SA à Martigny a révisé les comptes 2019 adoptés par le Comité de l'ARVr en séance du 30.04.2020. Sur la base d'un examen succinct, il n'a pas été relevé de faits qui laissent penser que les comptes annuels ne correspondent pas au cadre légal et aux statuts. Les comptes 2019 seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 01.10.2020, à Nendaz.

REMERCIEMENTS

Le Comité et l'Equipe de l'Antenne Région Valais romand vous adressent leurs plus vifs remerciements pour la qualité des relations que nous entretenons et pour l'attention que vous consacrez à nos actions.

Philippe Varone
Président



Grégory Carron
Directeur



business ★ Valais



Antenne Région Valais romand
Centre du Parc
Rue Marconi 19
CH-1920 Martigny

+41 27 720 60 16

info@regionvalaisromand.ch
www.regionvalaisromand.ch

